L'ABEILLE.

PAR BULLIT, BULLIN & MAGNE
NO 5 RUE DU CHARTRES

CONDITIONS :
ABONNEMENT.

Prix : paiement par an, pour la feuille, payable d'avance pour l'année ; du 1 janvier, pour la feuille destinée pour la causeuse et publier trois fois par semaine, payable d'avance pour toute l'année, mais que l'abonné ne voudra bastier payé, et un demi-sol à Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que ses comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, sans prétendre avant que le temps de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES.—Une pistre par carré de chaque ligne, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le compte de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces.—Les annonces et personnes tenant magasins de détail, les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, 360; les agens pour navires, diligences et bateaux à vapeur, ou les marchands de commerce liaient la commission, 260. Ces abonnements se paient à l'année et d'avance.

Le privilège des actionnaires aux avis est limité au cas où chaque lots, et ne sera par semaine.

LES ABONNÉS des marchés qui ont des avis spéciaux pour appeler l'attention du public à des ventes de marchandises, biens meubles, les navires, les agences et des passagers, ou annonces de Médecine &c. &c. devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui doivent paraître que pendant quelques intervalles, seront payées 81 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, seront en double de prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, celles que vente à l'encan par autorité judiciaire, ventes de plantations et habitations, esclaves marqués, ou aux chapeaux égarés &c. &c., lui seront portés en compte séparément et aux prix ci-dessus indiqués.

LES ANNONCES qui ne portent pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payée d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

LES THÉATRES et autres endroits ouverts pour la amusement du public, faisant insérer chaque jour d'nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs paieront $150.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

POÊLES!—POÊLES!—3 Locke & Co., No 5, Front Levée, viennent de recevoir par le navire John Hall, un nouveau supplément de poêles. Leur assortiment se compose actuellement de poêles à chambre, de Spoor, patentés, de toutes grandeurs; poêles dits Radiateurs, à charbon, de Philadelphie; poêles à fourneaux, idem à Janes, à deux et trois bouches, pour des campagnes; poêles à deux fourneaux et à stéarbotes, avec des tuyaux de poêles, que l'on posera sur demande. 24 dec—3

MARRONNAGES.

$50 PIASTRES DE RECOMPENSE.—Parti marron de chez le soussigné le 27 mai dernier le nègre américain nommé ROBERT, connu sous le nom de Bill Allen, âgé de 23 ans, taille 5 pieds et 8 pouces environ, teint rougeâtre, figure ouverte, belles dents, une petite louche sur une main et quelques marques de plomb aux cuisses. Il reconnaîtra cadeaux sera donné à celui qui le ramènera ou donnera de lui des renseignements chez M. Henry Tête ou dans une des geôles de l'État. ISOARD. 20m

CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.—Parti marron depuis environ une semaine le nègre GEORGE, se donnant quelquefois le nom de JIM BROWN, âgé d'environ 19 ans 40 ans, mince de corps, lèvres épaisses et le nez plat, parlant anglais et un peu français. Il a la négresse nommée SALLY, âgé d'environ 40 ou 45 ans, parlant anglais et français. On ne se rappelle pas d'aucune marque particulière, mais elle est indépendante lorsqu'on lui parle. La récompense ci-dessus sera donnée pour la mise en prison de l'un ou l'autre, ou de toute autre, en s'adressant au No. 118 rue Julie.

Les capitaines de bateaux à vapeur et autres sont prévenus de ne point recevoir ou employer les dits esclaves, sous peine d'être poursuivis selon la loi. 21m

$50 DE RECOMPENSE seront données pour l'arrestation du nègre GEORGE, âgé d'environ 19 ans, d'une petite taille, très noir, parlant généralement un chapeau de toile circé à bas fond et un gilet de drap bleu, ayant aussi des boucles d'oreilles. George est très intelligent lorsqu'on lui parle, mais a sa physionomie on le prendrait pour un idiot. Il a coutumé un drap pendant les trois dernières années dans les environs. Le récompense ci-dessus sera donnée à celui qui l'arrêtera, en s'adressant à WILLIAM BARNES &c. 27f Encoignure Gravier et Chartres.

$25 DE RECOMPENSE.—Parti marron de la paroisse Assomption (Lafourche) depuis mais, le nègre américain nommé COFFEE, âgé d'environ 30 ans, taille ordinaire, cicatrice sur le côté gauche de la tête, taille d'environ 5 pieds 3 pouces, fortement constitué, il sait lire l'anglais.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon la loi. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la logera dans une des geôles de cet état. 16f—3,1m DÉSIRÉ PLACENTIA.

$10 DE RECOMPENSE.—Seront données à quiconque logera dans une des geôles de cette paroisse, le nègre créole LOUIS, âgé d'environ 40 ans, taille moyenne, parlant l'Anglais et le Français, était autrefois employé à la ville, et depuis deux ans travaillait de journées. 14 m 3 p 15 j AUG. MONTREUIL.

$10 DE RECOMPENSE.

VOLÉ par un homme blanc de moyenne taille, vêtu d'une lévite brune, d'une chambre à coucher à bord du bateau à vapeur Genl. Gaines, dans la matinée du 20 mars, au quai de la rue Poydras, une MONTRE en or, patent lever, dont on ne se rappelle pas le numéro, cadran en or d'un superbe travail, manufacturée par Parkinson et Frodsham, Londres ou Liverpool, elle avait un gar-le-montre en ruban et une clé en émaille. La récompense ci-dessus sera donnée pour le recouvrement de la montre en s'adressant à LAWRENCE & LEGENDRE, 28 et 29 Nile. Levée. 21m—5

AVIS—T. Ducournau & Co, viennent de recevoir par les navires Mazenga et Lafayette, un assortiment complet de linge confectionné à Paris pour l'été, soit que redingotes matines &c. veste à la coque do; coutil, batiste et autres articles pour la saison.

Ils profitent en même temps de cette occasion pour annoncer à leurs pratiques que le départ de J. Ducournau étant fixé au 10 du mois prochain, ils sont en répétés qu'il voudront bien régler leur compte avant cette date. 20 m

DEMANDE—Une dame française (porteur de son diplôme de l'Université de Paris,) enseignant le français, l'anglais et la musique, désire trouver une situation dans une famille particulière (hors ville) pour être chargée de l'éducation de plusieurs jeunes personnes.

S'adresser pour les renseignements à Mr. le Docteur Lambert, rue de Chartres, No. 241, et au bureau de l'Abeille. 19 mars—8

BELLE OCCASION—Sujets recommandés à vendre—Une gréfonne âgée de 27 ans, bien constituée, ayant 2 enfans, une fille âgée de 7 ans et demi, et un garçon de deux ans et demi, en parfaite santé. Pour plus amples renseignements, s'adresser à Mr. DIDION, Courtier, passage de la Bourse. 11 mars

A VENDRE une jolie propriété située à environ trois milles au-dessous du ferry, rive droite du fleuve, mesurant deux arpents de face au fleuve, sur 40 de profondeur; ensemble une jolie maison de maître cuisine, écurie, cases à nègres &c. cette terre est entourée de partie et cultivée en jardin.

Une autre propriété au-dessous de la ville, même rive du fleuve, à environ 4 milles avec toutes les améliorations qui sont dessus.

Un bien de terre au Texas près de la rivière Trinité, parfaitement bien située, arrosée par une crue dont l'eau est très bonne, traversée par la route de Liberty à Nacogdoches; il y a sur cette terre plusieurs sources abondantes et bonnes, les trois quarts de cette lieu de terre sont en terre cultivable et fertile et le reste couvert d'une belle forêt.

Les titres sont pleinement garantis étant d'ancienne concession mexicaine, toutes les formalités ont été remplies près du gouvernement texien.

Plusieurs propriétés de valeur dans la ville et les faubourgs.

Des négresses cuisinière une autre excellente garde d'enfant et d'autres esclaves recommandées.

On achèterait pour une petite somme de peut-être de la Banque des Citoyens.

Des billets de premier ordre seront escomptés à un taux très modéré. 11 m DIDION, Courtier.

CHARBON de Pittsburgh.—Transporté dans la cité municipalité, à $1 le baril. Les ordres laissés chez D. G. Wire, encoignure des rues Tivoli, Chiaque et Triton, ou à M. F. Jordis, chez Sorbe & Co., 118 rue Royale, seront immédiatement remplis. 9 m

AVIS—Thomas Smith et Charles B. Smith ayant achetés ma part dans la société ci-devant existante sous la raison de Smith, Hubbard & Co, sont autorisés à faire usage du nom de la dite société pour la liquidation seulement.

Nouvelle-Orléans, 25 février 1839.
6 mars RALPH HUBBARD.

AVIS—Les consignataires des cannes marquées J C A, par la Persévérance, de la Mobile, sont priées de passer chez les soussignés payer les frais et recevoir leurs marchandises.
ASHBRIDGE & JENKINS.
1 mars 65, rue de la Commune.

BOULANGERIE A VENDRE.

Le soussigné offre à vendre à des termes avantageux, pour du papier dont il puisse faire usage, son établissement de boulangerie avec sa propriété située rue du Bayou au coin de Tremé; les établissements sont neufs et la maison de maître qui les environnent, d'un joli jardin, a été réparée aussi à neuf, il y a tout au plus huit mois. On vendrait la propriété séparément si on le désirait, mais il serait très avantageux pour une personne qui désirerait embrasser le même genre de commerce d'acheter le tout, la position avantageuse de la propriété peut assurer pour l'avenir une plus valeur réelle, et l'établissement est susceptible d'une grande augmentation.

Si dès au quinte de mars un acquéreur ne se présente, la propriété divisée sera offerte en vente publique.

S'adresser, pour tous renseignements, au propriétaire, CHARLES MONROSE.
2 mars—6,3p Au coin du Bayou et Tremé.

Le billet portant les Nos. 17, 30, 48, paquet 1114, a gagné le gros lot de $13,500 dans la loterie d'État de la Louisiane, No. 7, extra, D. S. Gregory, directeur, tirée le 21 février, et vendu par Henry, vendeur de billets, en face de l'Hôtel de la Bourse, à James Dunlap de Vidalia, paroisse de Concordia, Louisiane. 25 fev

PHRÉNOLOGIE.

LE Dr. HERNIE de Paris, élève du Dr. Gall, phrénologiste pratiquant, recevra les personnes qui s'adresseront pour consultations phrénologiques à l'Hôtel St. Charles. Le Dr. H. donnera des cartes contenant une description des caractères, capacités mentales et des talents, et indiquant les professions propres aux dispositions naturelles. 26 f

AVIS—La société ci-devant existante sous le nom de C. Virier et P. Bouchard, est maintenant dissoute d'un commun accord. M. P. Bouchard est chargé de la liquidation.

Nouvelle-Orléans, 1 mars 1839.
19 m—3 P. BOUCHARD.

A VENDRE pour cause de départ—Deux nègres âgés de dix huit ans environ et un enfant de 16 mois, cette enfant est bonne domestique de maison, un peu coiffeuse, cuisinière, blanchisseuse. L'autre est âgée d'environ 36 ans sachant faire un peu de tout.

A sous une barrouche presque neuve, sellée et assez belle, un cheval bon trotteur. S'adresser à A. Capdevielle et Co rue Toulouse no. 19.

Le Dr Dupiers, devant s'absenter pendant quelque mois désirerait louer une partie de la maison qu'il occupe, rue Ste Anne une famille peu considérable y trouverait sous de logement.

E BREWSTER et Co., Courtiers d'échanges, No. 39 rue du Canal, achètent et vendent toutes espèces de billets de banque qui n'ont pas cours, ainsi que l'or et les Bullions. 1er m

DES propositions seront reçues par le soussigné pour l'ouvrage de charpente et de briques d'une boutique et une maison de chaux qui seront bâtiers à Carrollton, jusqu'à mai, 19 mars, au bureau de la compagnie du chemin à coulisse, de la Nouvelle Orléans et Carrollton, rue Poydras, où l'on pourra examiner les plans et les spécifications, chaque jour depuis 11 heures jusqu'à 3 heures p. m.
Nouvelle Orléans, 23 mars 1839.
JOHN HAMPSON,
Ingénieur en chef de la N. O. C. R. R.

ÉCOLES.

MOYEN DE APPRENDRE A LIRE EN 30 LEÇONS.—M. VANSIN, Géomètre-Arpenteur, ancien lieutenant du Canal de Bourgogne, actuellement Mondé-arbo-vitre pour enseigner à lire en 30 Leçons, offre de mettre cet admirable résultat en pratique, soit dans des leçons particulières, soit dans les cours qui seront dévertisses toujours, depuis 8 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir, encouragées Dumaine et Bourgogne.

Le Professeur appliquera la même Méthode abréviative d'enseignement, modifiée toutefois d'après l'intelligence des élèves, à l'Ecriture, l'Orthographe, l'Arithmétique, la Géométrie, l'Algèbre, le Dessin linéaire, le Tonnelle, le Terme de Livres, et tout ce qui concerne la comptabilité.

Leçons en ville. 1 m.

ART D'ÉCRIRE.

ENSEIGNÉ par Messrs A. E. Everett, à l'encoignure de la rue Canal et Exchange Place. Le principal objet de cette école est de rendre la main aussi légère que possible, et conséquemment propre aux affaires. Tous les ornements et les figures seront enseignés en même temps, et l'attention du professeur se dirigera également sur la bonne position du corps, du bras et de la main. Par la position nouvelle que le professeur donne à ses élèves, il leur fait acquérir une écriture formée et solide en peu de temps. Cette méthode ne saurait être en défaut avec l'application nécessaire de la part de l'élève, qui ne peut manquer d'acquérir parfaitement une main propre aux affaires.

Il se rendra aussi au domicile des élèves, et pourra leur enseigner une écriture délicate, légère et nette.

N. B. "Science de l'Ecriture de Mr. Dolbear" à vendre à l'Académie ci-dessus. 9 m—Dr

SOLUTION SPECIFIQUE.

CEUX qui ont des maladies secrètes telles que les gonorrhées, glandes, stricture, irritation des parties, de la vessie, de l'urètre et de toutes maladies du passage urinaire, douleurs dans les jointures, pierre, graviers, difficulté urinaire, pertes, sont priés par cette médecine renommée des maladies ci-dessus en beaucoup moins de temps que par les autres médecines. Elle ranime et donne de la vigueur à la constitution et rétablit parfaitement la santé à ceux qui ont été injustement par des traitements. Le fait est bien reconnu que cette médecine est incomparable et plusieurs milliers d'individus qui avaient inutilement essayé tous les autres remèdes, ils prendra que pour la place de ces remèdes injurieux tels que opaline, térébenthine, cubèbes, mercure, &c.

En addition aux nombreux témoignages reçus des médecins distingués de toutes les parties du monde, ainsi que des Antilles et de l'Amérique, une récompense de £500 à offrir aux ceux qui pourront montrer un remède aussi efficace que celui de la "solution spécifique de Yoland". Il n'est pas nécessaire, après ce qui précède, de faire d'autres commentaires, il sera suffisant de publier quelques certificats.

"J'ai présenté la résolution spécifique de Yoland à plusieurs de mes patients qui languissaient sous des maladies de latite, et à mon étonnement ils ont été guéris dans beaucoup moins de temps que j'ai jamais vu, et leur santé est bien rétablie.

H. LEY, M. D.
Professeur d'accouchement à l'Hôpital de Barthélemi.

"Mr. Clarke a présenté la solution spécifique de Yoland à un grand nombre de malades attaqués de maladies urétrales, et ils ont été guéris dans beaucoup moins de temps qu'il n'avait coutume de les guérir avec les préparations décopaiba; et il est d'opinion que ce remède est sans pareil et qu'il en fera usage pour ces maladies.

Londres, 27 décembre 1837.

Le Dr. Green certifie que la solution spécifique de Yoland est un des remèdes les plus efficaces pour la guérison des maladies de urètle et qu'il guérit en moins de temps que les préparations de copahu qu'il avait coutume de prescrire.

Cette médecine ne peut être obtenu qu'au No 96, rue de la Douane. 12m

NOUVELLE MÉDECINE.

Pilules de Tomate Mélangées
Dr. D. G. R. PHILIPS;
Entièrement Végétales.

MÉDECINE 5 nouvelle pour toutes sortes de maladies, ainsi qu'un substitut au calomel, dans les cas de fièvres et affections bilieuses.

Ces pilules recherchées sont faites d'une combinaison oléaline nouvellement découverte, extraite de la tomate de tomate, ainsi que d'autres substances végétales propres à modifier et étendre ses effets, supposé être la meilleure médecine altérative et purgative découverte jusqu'à ce jour.

Elle ont été employées avec succès dans les cas de scrofula, dyspepsie, jaunisse, fièvre bilieuses, pierre, rhumatismes, toux, enfluenza, catarrhe, affections nerveuses, enflures des glandes de toutes description, constipations, coliques, maux de tête, &c. &c.

Ces pilules sont aussi un antidote contre les maladies contagieuses et épidémiques, pour prévenir la formation de la bile et des affections du foie et des fièvres intermittentes, dans les climats chauds, bas et insalubres, et est aussi le meilleur cathartique, dont on puisse faire usage dans ces pays. Les Pilules de Tomate sont le remède infaillible contre le scorbut, et les voyageurs peuvent n'en servir comme la meilleure médecine contre les maladies des climats malsains. Pour médecine de famille elle est, sans contredit, la meilleure que l'on ait offert jusqu'à ce jour.

Les vertus particulières de la plante de tomate a long-temps attiré l'attention de la profession médicale et du public, et un grand intérêt s'étant manifesté pour le développement de ses facultés médicales, le propriétaire est heureux de pouvoir les satisfaire maintenant et présente ces pilules au public, certain qu'il est, que c'est le meilleur remède que l'on ait découvert. Les certificats nombreux des guérisons obtenues par ceux qui en ont fait usage, ainsi que les témoignages de plusieurs médecins qui les ont prescrit corroborent cette opinion. La demande croissante et l'approbation universelle qu'on leur a donné est une preuve additionnelle de leur mérite et de leur utilité. En présentant cette médecine au public, prépare avec soin et selon les règles des propriétés chimiques et thérapeutiques des plantes avec lesquelles elle est formée, le propriétaire ose bien se flatter de prendre la place de ces médecines sans aucune garantie, qui abondent dans le pays, et l'accueil favorable avec laquelle elle a été reçu par les médecine et autres le justifie dans cette opinion.

Pour la description de cette importante découverte, ainsi que les témoignages, mode de son opération, etc. voir les pamphlets qui peuvent être obtenus gratis chez tous ceux qui vendent ces pilules.

A vendre chez Douce, pharmacien, rue Royale, encoignure St. Philippe, No. 279 ; chez A. A. Peyroux, marchand de drogues, No. 123 rue Royale, entre St. Louis et Conti ; J. Berlie, marchand de drogues, No. 412, Vieille Levée, et E. A. Fallandre, agent en général, No. 13, Place de la Bourse, près le bureau de la Poste. 5 m

C. K. JOHNSON, Avocat,
à Paoria, Illinois.
Référence à MM. Cornelius Paulding Esq. Allan J. Pearse Esq. Board & Boren, Juge Clifton, Jackson, Miss. Gerald D. Aice, Avoc. Columbus, do Juge Trotter, do S. B. Marsh Esq. Carrolton, do Dr P. E. Pendleton, Monticello, do Hon F. W. Pickens, Carolina du Sud. Hon. Walter Thompson, do Juge Cowles, do Hon R Y Hayne, do Hon Wm. Cost Johnson, do Il se rendra aux cours des comtés environnans, ainsi qu'à la Cour des E.-U., et ceux qui lui conféreront leurs affaires, peuvent compter sur une prompte attention. 8 mars—1a

AUX NEGOCIANS du Mississipi et de l'Alabama—Les billets payables sur demande des banques payant en espèces, seront pris au pair aux négociants du Mississipi et de l'Alabama, par les soussignés qui offrent, à vendre au plus bas prix

100 paires de bottes de pipes eau de vie,
100 do. 10 do et 20 do genièvre,
10 boucauts rum de la Jamaïque,
10 pipes esprits neutres (article supérieur),
20 pipes vin de Catalogne.

CE CORDOVA & Co.
Nouvelle Levée, no. 109, entre les rues Julie et St Joseph. 8 m

Bureau de la Compagnie d'Assurance Maritime et contre l'incendie de l'Ouest—
Nile-Orléans 6 mars, 1839.

A VENDRE—Le paquebot à vapeur CONSTITUTION, du port de 262 tonneaux, bâti à Cincinnati, en 1829, en bois de chêne et bouleau, avec des courbes de racine de chêne; ayant une très bonne machine à vapeur et deux mâts, avec leurs voiles et agrès. Il échoua l'année dernière, lorsqu'il était employé comme paquebot entre la Nile-Orléans et le Texas, et il a été complètement réparé et radoubé par Mr. H. Arrol & Hughes—Ses fonds sont doubles et sûrs, et il serait très propre à servir comme navire de dépôt, hôtel, &c., à Galveston ou à la baie de Matagorda.

S'il n'est pas vendu d'ici au premier avril, il sera, en jour là vendu à l'encan, sans réserve.

Pour les conditions, s'adresser à
7m—1 fer. av L. MATTHEWS, président.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE—Nouvelle Orléans, 11 février 1839—Les personnes dont les noms suivent sont été élues directeurs de cette institution, le 4 du courant:

Par les actionnaires.

J. W. Chinn, N. Frey,
C. Dahlman, S. H. Derrick,
J. F. Miller, W. M. Beal.

Par le sénat.

G. B. Milligan, J. Chenoweth,
C. Adams Jr., L. A. Ducros,
G. Prévan.

Et à une assemblée des directeurs tenue ce jour, M. C. Adams, Jr., a été unanimement nommé président, M. J. B. Milligan s'étant retiré.

Par ordre de la direction.
MARTIN GORDON, Jr. Sect.

ON demande quelques bons bucherons; s'adresser à l'habitation de Mr. Pandalol près des barraques. Il est inutile de se présenter si l'on n'a pas toute l'aptitude et la pratique nécessaire. 22 fev

SUCRE—22 boucauts de Sucre en débarquement de la goélette Equateur et à vendre par
DEVEZIN & DOSSAT,
59, rue Tchoupitoulas.
1er m

A VENDRE—3110 paniers pommes de terre, en débarquement du navire Liberté, venant du Havre. S'adresser au capitaine à bord, ou à A. ST. GEORGES,
2 m 78, rue St. Louis.

DEMANDE d'une gouvernante—L'on demande dans une famille privée une dame pouvant se charger de l'éducation d'une jeune demoiselle de 7 ans. Une personne qui serait capable d'enseigner l'anglais, le français, la musique etc., pourrait trouver de l'emploi en s'adressant par lettre à la boite no. 52, au bureau de la poste. 26f—Dr

DAHLIAS et ROSES à vendre.
800 pieds de superbes Dahlias
de 200 différentes espèces et
200 pieds de roses, mousse et autres superbes qualités.
Plantes vertes, violettes, amaranthes, arbres à fruits et ornements, vignes, &c. S'adresser à
25 fev WM. DINN, 17 Commune.

FRUITS dans leur jus de Colin,
50 caisses assorties par 12 bouteilles,
10 caisses pâtés et volailles truffes,
50 bottes truffes pures,
100 caisses fruits à l'eau de vie,
75 caisses liqueurs superfines,
30 do do ordinaires
300 boites sardines de toutes grandeurs,
500 do Petits pois accomodés,
Reçus en magasin et à vendre par
LOREILHE & VALETON,
33, rue Royale,
13m

BINOCHE et frère, encoignure Royale et Toulouse, sont l'honneur de prévenir les dames, qu'ils viennent de recevoir leur nouveautés d'été, elles se composent de [illegible] coiffures, [illegible] coiffures et pèlerines brodées, dont la fabrica sont des plus nouvelles, châles jouis de soie [illegible] châles filet unis et brodés, crêpes de chine brodés, foulards pour robe différents genres, des fichus et cravates et des robes pour redingotte. 13 m

A VENDRE OU A LOUER—Un nègre bon sujet avec sa femme, très bon charpentier S'adresser à MUNFORD PERKS,
13 mars Enc. Poydras et Tchoupitoulas.

ESCLAVE A LOUER.—Une négresse, bonne domestique de maison, cuisinière, blanchisseuse, rep ass. use. S'adresser à MUNFORD PERKS,
13 mars Enc. Poydras et Tchoupitoulas.

ECRITURE—Ceux qui désirent acquérir une écriture pratique et propre au commerce sont priés de s'adresser à l'Académie d'Ecriture de la Nouvelle Orléans, à l'encoignure des rues du Canal et Passage de la Bourse.

On enseigne aux messieurs une écriture aisée et rapide et aussi dans le style épistolaire.

L'on donne des leçons aux élèves aux heures qui leur conviennent. 13 m

A VIS—Mr. Capdide Averrine et Charles Lemble, consignataires de la barque Shannon, de Havre, sont requis de venir recevoir leurs marchandises au bureau du soussigné.
4 mars LEVI H. GALE, 95, Com.

SAVON—650 boîtes de savon No. 1, de James Gowl, en débarquement du navire Caroline, à vendre par bon DAVIS & MORANT, 16, Dumaine.

VENTES A L'ENCAN.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St. Jean Baptiste—Cour des Preuves.—Succession de feu Pierre Andre Fayet.—Lundi, 25 avril 1839, à 9 heures précises du matin, et jours suivans, en vertu d'un jugement de la Cour des Preuves de cette paroisse, en date du 27 février dernier, il sera exposé en vente publique, par le juge ex-officio soussigné, sur la succession de feu Pierre André Fayet, savoir:

1o. Une grande quantité de marchandises sèches et autres, quelques meubles meublans et effets de menage, 2 chevaux, une paire de bœufs dompités, 3 vaches et leur croît, une taure, 28 moutons et quelques cochons.

2o. Trente esclaves dont les noms et âges suivent: Philis négresse créole âgée de 40 ans, cuisinière et blanchisseuse, et ses trois enfans Françoise, négritte de 8 ans, Hélène, négrillon de 6 ans et François, négrillon de 4 ans; Félicité négresse créole de 36 ans, cuisinière et blanchisseuse, et ses quatre enfans, Gervais, mulatre de 10 ans, Joséphine, négritte de 8 ans, Jean Baptiste, negrillon de 7 ans et Sylvain, négrillon de 4 ans; Céleste négresse créole de 16 ans, domestique, et son fils de 2 mois, non baptisé; Joseph, nègre créole, de champ, de 26 ans et Adam, nègre dito de 18 ans.

3o. UNE HABITATION située dans cette paroisse, sur la rive droite du Mississipi, ayant un arpent de face au dit fleuve, sur soixante arpens, plus ou moins, de profondeur, formant d'environ un quart de degré, bornée du côté d'en haut par celle de Mr. Jacob Bart, et du côté d'en bas par celle de Mme. veuve Thomas Aubert; ensemble les établissemens et bâtiments, consistant en une belle maison à étages une petite maison basse, un magasin à vivres, une chambre à domestique, une cuisine, un pigeonnier, une écurie et un four.

Conditions: Les marchandises payables, pour toute somme n'excédant pas vingt piastres, comptant; et pour toute somme excédant, en tout mars 1840.

Les meubles meublans, effets de ménage et animaux, payables en tout mars 1840.

Les esclaves et l'habitation payables en tiers en tout mars 1840, un tiers en tout mars 1841 et un tiers en tout mars 1842.

Les tiers en billets par coupons, endossés à satisfaction, payables au bureau du greffier de la Cour des Preuves de cette paroisse, avec réserve d'hypothèque sur les esclaves et l'habitation jusqu'à parfait paiement.

Les frais d'actes de vente, d'hypothèque et de main-levée à la charge des acquéreurs.

Paroisse St-Jean-Baptiste, le 9 mars 1839.
13 mars T. LE BLANC, juge.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—14 1839—François Corréjolles & Auguste Dalché contre leurs créanciers et les créanciers de Corréjolles & Dalché—La cession de propriété des insolvables, ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice des créanciers, il est ordonné que les créanciers d'assemblent dans l'étude de F. Grima, esq. not. pub. le jeudi, 18ème jour d'avril 1839, pour délibérer sur les affaires de leur insolvables; et toutes poursuites contre leurs personnes ou leurs propriétés, sont par le présent arrêtés.

Par ordre de la Cour—Bureau du greffier, Nile-Orléans, 14 mars 1839.
15m—3 ARMAND PITOT, greffier.

ETAT de la Louisiane, Cour du premier District Judiciaire. Jean Jacques Haydel, contre ses créanciers.—La Cour ayant accepté, au profit des créanciers, la cession des biens du pétitionnaire. Il est décrété qu'une assemblée des dits créanciers aura lieu, en l'Etude de Felix Grima, not. public, le lundi, 15 Avril prochain à 10 heures A. M., pour entrer en délibération sur les affaires du dit pétitionnaire; et qu'en attendant, toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens, soient et demeurent suspendues. Mr. J. J. Mercier, Avocat, est nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de l'honorable A. M. Buchanan, Juge de la dite Cour, ce 12 Mars A. D. 1839.
signé JNO. L. LEWIS.
14 mars Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse et pour la paroisse et la Ville de la Nelle-Orléans.—Présent, l'honorable Charles Maurian, Juge.—No. 11,663—J. M. Caballero, J. A. Bérelli et Co. H. Brown et Co. contre Young et Moseley, pour une créance liquide. Qu'un ordre de sequestration soit issue contre la propriété de Young et Moseley qui se trouvera dans cette Paroisse; qu'une assemblée des créanciers du dit Young et Moseley soit tenue au bureau de F. Grima, Esq. not. pub., le Mardi, 16me jour d'Avril 1839, afin de nommer des Syndics qui prendront possession de la propriété à cette séquestre, et de gérer les propriétés en général pour le bénéfice des créanciers : que A. Bodin, Esq. soit nommé pour représenter lesdits Young et Moseley, absents; et en même temps il est ordonné que toutes poursuites contre leurs personnes ou leurs propriétés soient arrêtés.

Par ordre de la Cour—Bureau du Greffier, Nile Orléans, 14 Mars 1839. ARMAND PITOT,
15 m—3 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans. Présent l'honorable Charles Maurian, juge—15 mars 1839.—Pierre Christophe Dubourg contre ses créanciers, pour un délaissement de propriété. Il est ordonné que la pétition et la cédule dans cette affaire, il est ordonné par la Cour, que les créanciers dudit insolvable aient à s'assembler dans l'étude de M. F. Grima, not. pub. Jeudi, 18ème jour d'avril 1839, pour déduire les raisons pour lesquelles un délai de 1, 2 et 3 ans, tel qu'il est demandé par le pétitionnaire ne serait pas accordé, et il est de plus ordonné que M. Charles N. Delery, soit nommé pour représenter les créanciers absents; et en même temps toutes poursuites contre sa personne ou ses propriétés sont suspendues.

Par ordre de la Cour.—Bureau du greffier, 15 mars 1839. ARMAND PITOT,
16 mars—3 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nelle-Orléans.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge, 22 mars 1839. No. 7118 Thomas William, contre ses créanciers et les créanciers de Thomas Williams et Co. Sur lecture et considération du tableau de distribution dans cette affaire, il est ordonné par la Cour, que toutes les personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la publication du présent ordre pourquoi le dit tableau ne serait pas homologué. Par ordre de la Cour. Bureau du Greffier 23 mars 1839. ARM GUYOL,
25 m Deputé Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse et pour la ville et paroisse de la Nlle. Orléans.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—23 mars 1839 No. 9184—A. Canville contre ses créanciers, en motion de A. W. Pichot, Esq. avocat du syndic, ayant donné à entendre à la cour et étant informée que les avis appelant les créanciers à déduire les raisons pour lesquelles le tableau de distribution ne serait pas homologué, qui pourtant publiés, il est ordonné que toutes les personnes intéressées dans ledit tableau de distribution aient à déduire les raisons, sous dix jours, à later de la publication de cet ordre, pour lesquelles le dit tableau de distribution fait par le syndic dans cette affaire ne serait point homologué et approuvé.

Extrait des minutes.—Bureau du Greffier, Nile-Orléans, 23 mars 1839.
25m 3 A. M. GUYOL, dep. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse et pour la paroisse et la ville de la Nelle-Orléans—Je certifie que le 20 mars 1839, jugement a été entré dans cette Cour dans la poursuite de Sarah Peacock, épouse de James Evans contre James Evans son époux dans les mots et chiffres suivans savoir. No. 1149—Sarah Peacock, épouse de James Evans contre James Evans son époux—Décrit—Il est ordonné, adjugé et décrété que jugement soit entré contre le défendeur; qu'une séparation de biens ait lieu entre les parties; et ordonne-le recourir du défendeur la somme de cinq mille piastres avec les privilège et hypothèques qui lui sont accordés par la loi, et que le défendeur paie les frais de cette poursuite.

Nouvelle-Orléans, 25 mars mars 1839.
(Signé) CHARLES MAURIAN, Juge.

Jugement au record du Docket de jugement II, page 18.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 25ème jour de mars, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent trente neuf et dans la soixante-treizième de l'indépendance des États-Unis.
25 m LOUIS R. COURTIN, dép. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du Premier District Judiciaire.—Edward W. Peake contre ses créanciers—Les créanciers dud. W. Peake sont par le présent notifiés de paraître en Cour, samedi 20 d'avril prochain, à 10 heures du matin, afin de déduire les raisons pour lesquelles ledit E. W. Peake n'aurait pas le bénéfice des loi qui viennent au secours des débiteurs malheureux par arrestation; et en même temps, toutes procédures contre sa personne ou ses biens sont arrêtées.

Par ordre de la Cour, ce 25 mars 1839.
26 mars—3 P. LEBLANC, dép. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse et pour la paroisse et la ville de la Nlle. Orléans.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No. 11721—Pierre Jean Salvetat contre ses créanciers—La cession de propriété ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice des créanciers, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu, au bureau de V. Foulon, Esq. notaire public, le 22me jour d'avril prochain 1839, à 10 heures du matin, afin de prendre en considération les affaires du pétitionnaire, et toute poursuite contre sa personne ou ses propriétés sont en même temps arrêtés; et que A. Bodin, Esq. soit nommé pour représenter les créanciers absens.

Bureau du Greffier, Nlle. Orléans; 27 mars 1839.
26m ARMAND PITOT, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire.—Dubosq & Co. contre ses créanciers.—La cession de propriétés des insolvables ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de leur créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu au bureau de Lafarcque Tugeau, Esq. not. pub. mercredi, le 10 avril prochain, à 10 heures du matin, afin de délibérer sur les affaires desdits insolvables: et en même temps toute procédure contre leur personne ou leur biens sont par le présent arrêtés. Par ordre de la cour, ce 27 mars 1839.
P. LE BLANC, dép. greffier.

SUCCESSION de Alexandre Servan Granjac.—Toutes personnes ayant des réclamations à faire contre ladite succession, ou des comptes à rendre, sont priées de se présenter au soussigné, dans les dix jours qui suivront cet avis AUGUSTE MOLIER,
Exécuteur testamentaire.
rue St. Louis, No. 79.

BUREAU de la compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nlle-Orléans—Une assemblée générale des actionnaires de cette institution aura lieu samedi 30 courant, à 5 heures, au bureau de la compagnie, No. 21 rue du Camp, et un état des affaires de la dite corporation leur sera soumis, conformément à la 8ème section de la charte.
23m E. L. TRACEY, secrétaire.

DROGUES ET MEDECINES.—J. B. Prévost étant établi en cette ville pour la vente en général de drogues et médecines, il reçoit en ce moment un grand envoi de drogues fraiches et véritables, qu'il vendra à des termes libéraux. Il sera à même de satisfaire pleinement les pharmaciens de la